

# COMPTE RENDU COMMISSION SENTIER, SORTIE TERRAIN du 30 juillet 2016

**Présents** : Alain, Renaud, Hervé

**Objectif** : étudier sur le terrain les deux possibilités de liaison entre le Chef Lieu et l'itinéraire Le Mont - Tabalet – Villard

**Nos observations** :

**Chemin n° 1** : localisation : le premier en partant du chef lieu, démarrant après la dernière maison à droite (J-F Bouvier) en sortant du bourg.

**Ses atouts** :

- ombragé
- facile d'accès et bien visible au départ, donc engageant pour le promeneur
- peu de débroussaillage ou d'égavage à prévoir (1/2 journée de travail paraîtrait suffisante pour un groupe de qq personnes, sans gros matériel)
- charme du petit ruisseau canalisé sur la partie basse



**Qqs points noirs** :

- qq passages de clôtures (fil électrique) à prévoir (avec une poignée, ou en modifiant la clôture lorsqu'elle est sur le chemin), mais a priori peu compliqué
- une zone embroussaillée sur la partie basse
- une zone de déchets verts (branches surtout) sur la partie haute, avant la jonction avec l'autre chemin.



**Chemin n° 2** : le deuxième en partant du chef-lieu, départ vers chez Marc et Lauriane Petit-Roulet (dans virage vers oratoire) :

Ses atouts :

- ombragé
- apparemment plus utilisé par les habitants du village, peut-être car plus direct à la descente, et aussi car la partie haute est mieux entretenue et engageante lorsqu'on vient du haut.
- charme du petit ruisseau canalisé jusqu'à la moitié du chemin
- charme de la maison traditionnelle (résidence secondaire) et du bassin proche



Qqs points noirs :

- pbl majeur du chemin sur le premier 1/3 (partie basse) qui est complètement envahi par la végétation et dans lequel le ruisseau a fait son lit (chantier très important sur cette partie)
- montée abrupte lorsqu'on part du chef-lieu
- clôtures électriques au milieu du parcours, poignées à prévoir
- pas d'entrée par le bas sinon en passant par le pré (côté gauche en montant plus accessible en l'état)



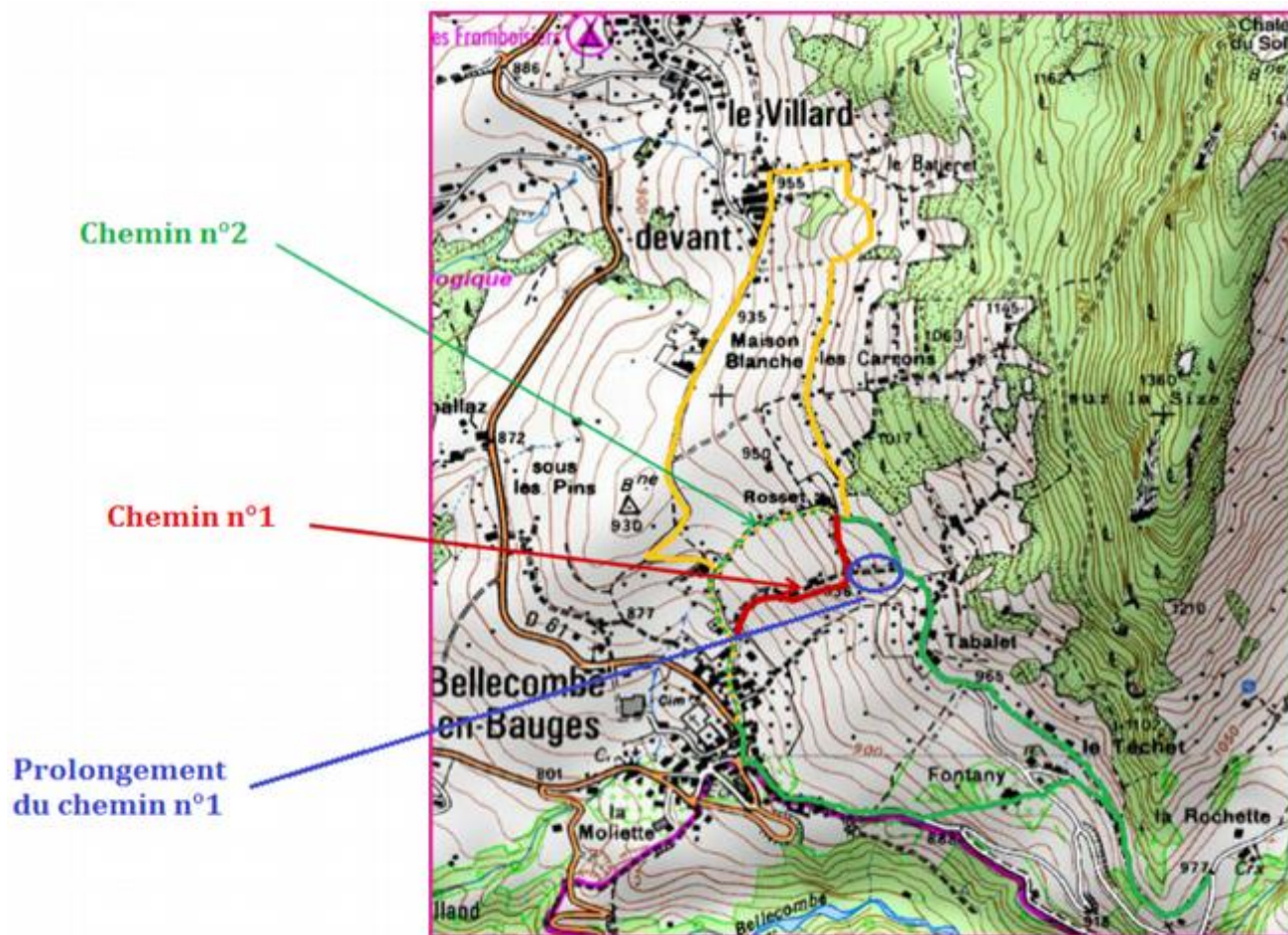
**Nos conclusions** :

- Le chemin n°1 paraît plus simple à réhabiliter si nous nous fixons comme échéance le 18 septembre 2016. Ses atouts sont réels en terme paysager, même s'il paraît bien moins emprunté que l'autre.
- Dans les 2 cas, la discussion avec l'exploitant (ou les exploitants) est indispensable (avec certitude Benoit Nicoud pour les 2 chemins, et peut-être d'autres, à vérifier), essentiellement pour l'aménagement des clôtures et le tracé précis, parfois peu clair.
- Concernant le chemin N° 2, si sa réhabilitation était retenue, on pourrait aussi envisager avec l'accord de l'exploitant de faire passer la partie de départ (partie basse) dans le pré (avec clôture déplacée).



## COMPTE RENDU SORTIE PERSO (Charlotte et Renaud) le 13 août 2016

Avec Charlotte, nous avons exploré le prolongement en ligne droite du chemin n°1.  
Il s'agit d'environ 100 mètres de chemin qui mènent jusqu'au chemin de Tabalet à Chez Rosset :



Les 50 premiers mètres : aucune difficulté.

Les 50 derniers : le chemin est envahi de broussailles mais on peut aisément marcher à côté, en lisière du pré.  
A noter que ce chemin traverse (au moins lors de notre visite) un grand pré, en son milieu - pb du bétail ?  
Il se termine par une clôture électrique, en face de la croix en fer.



Le 50 iers mètres vus d'en bas, la fin vue d'en haut et la jonction avec le chemin de Tabalet.

### Et pour finir :

une illustration pour proposer  
une petite amélioration des chicanes  
afin d'éviter les embouteillages

